

DECISION N° **00020**

11 JAN 2021

/MINADER/SG/DRH/SDP du
portant affectation de certains personnels en service au Ministère de l'Agriculture
et du Développement Rural

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural,

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n°75/785 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des corps des fonctionnaires de la Production Rurale ;
Vu le Décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le Décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
Vu le Décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
Vu le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;
Vu le Décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2012/079 du 09 mars 2012 portant régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la solde ;

Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms suivent, issus des tests de sélection et des concours directs pour le recrutement des personnels dans les corps de la Statistique, de la Communication, de la Traduction et du Génie Civil, mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et ayant pris service à la Direction des Ressources Humaines, sont pour compter de la date de signature de la présente Décision, affectés dans les services conformément au tableau ci-après :

| N° | Noms et Prénoms | Matricule | Grade | Poste d'affectation |
|---|-------------------------------------|-----------|--|--------------------------------|
| Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles | | | | |
| 1. | NYADJEU MBAKOP Brigitte Manuella | | Ingénieur Statisticien Economiste | DESA |
| 2. | AL - MUBARAK | | Technicien Principal de la Statistique | DESA |
| 3. | GUIBOLO Théophile | | Technicien Principal de la Statistique | DESA |
| 4. | NGO YOS Gift Yensa | | Technicien Principal de la Statistique | DESA |
| Cellule de la Communication | | | | |
| 5. | EYONO SAMBA'A Georgette Yelva | | Journaliste | Cellule de la Communication |
| Cellule de traduction | | | | |
| 6. | DIBONG Rita Flora Klaudia | | Traducteur Principal | Cellule de traduction |
| 7. | MBOG ELONÔ Jacky Colette | | Traducteur Principal | Cellule de traduction |
| 8. | TSOPTIO Eric DIATEKOU | | Traducteur Principal | Cellule de traduction |

Article 2. Les frais de transport y afférents sont à la charge du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Article 3. Les responsables des services de destination, en plus d'être astreint à l'obligation de faire parvenir au Minader, les ampliations des Certificats de Prise de Service de ce nouveau personnel, peuvent également à leur tour et en fonction des nécessités de service, redéployer dans leur territoire de compétence, le personnel ainsi mis à leur disposition.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ~ Services concernés
- ~ Intéressés
- ~ Chrono / Archives

**Le Ministre de l'Agriculture
et du Développement Rural**



[Handwritten signature in blue ink]

Gabriel MBAIROBE